

**CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS JANVIER 2020
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020 -SESSION 1-**

Etablissement : Faculté Abulcasis des Sciences Infirmières et du Management Hospitalier
Filière : Cadres Assistants Médicaux Option :Sciences Infirmieres Specialisees en Bloc Operatoire et Plateau Technique
Semestre : S5

Cher (e) étudiant (e),

Vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 5 de la Cadres Assistants Médicaux Option :Sciences Infirmieres Specialisees en Bloc Operatoire et Plateau Technique qui auront lieu du **13 Janvier au 28 Janvier 2020** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Etage : 2EME ETAGE
- Salle : 22
- Emplacement : 12

Vous devez Vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : LADID Halima
- N° d'inscription : INS-FASIMH00007559/2019
- CIN/Passeport : EA221381

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se déroulent selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Pathologie Chirurgicale Spécifique au Bloc Opératoire et Soins Infirmiers	13/01/2020	14h30
2	Droit, Ethique en Santé et Environnement Technologique (Bloc Opératoire, Laboratoire, Hémodialyse et Radiologie)	15/01/2020	14h30
3	Soins Infirmiers Spécialisés en Hémodialyse et en Préparation pour Actes Radiologiques et de Laboratoire	17/01/2020	14h30
4	Instrumentation, Bonnes Pratiques de la Stérilisation et Pharmacologie Bloc Opératoire Réanimation	20/01/2020	14h30
5	Développement Humain et NTIC-V	22/01/2020	14h30

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.